



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-200336

7 January / janvier, 2021

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION #F5211-200336 – General Maintenance Services for the Canadian Coast Guard College (CCG)/ Services d'entretien général pour le Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC)

ADDENDUM #3 / ADDENDA N° 3

Further to the above-mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Addendum (#3) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 3 est émis.

Questions and Answers / Questions et réponses:

Question 4: This question has multiple parts. Within Annex "G" – Evaluation Criteria:

- MC1 of Table A asks for **2 projects** with recent Construction & Maintenance Services;
- MC2 of Table A asks for **2 projects** with General Maintenance Services experience with commercial construction or commercial renovation projects;
- R1 of Table C asks for experience spanning up to 72 months or more, but does not specify a minimum number of projects to be included;
- R2 of Table C asks for experience for **3 to 5 projects** for on demand general maintenance service for commercial construction or commercial renovation projects

Part A: MC1 asks for 2 projects within the last 60 months, with at least 6 months duration. R1 asks for similar experience, but does not specify number of projects, just that over 72 months will score 50 points. Are MC1 and R1 considered separate?

Part B: Can we repeat projects between MC1 and R1 and score the maximum points?

Part C: If we include 1 project for R1 that demonstrates over 72 months of experience, does this score the full 50 points?

Part D: Can we use the same project reference(s) in R1 and R2 and score the maximum points?

Part E: MC2 and R2 ask for similar experience. Similar to **Part A** above, are MC2 and R2 considered separate?

Part F: Can we repeat projects between MC2 and R2 and score the maximum points?

Answer 4:

PART A: Yes. MC1 And R1 are considered separate.

PART B: Yes. Projects can Be Repeated between MC1 and R1.

PART C: Yes. 72 months of experience does score a full 50 points.

PART D: Yes. The same project references can be used in in R1 and R2.

PART E: Yes. MC2 and R2 are considered separate.

PART F: Yes. Projects can be repeated between MC2 and R2.

Question 4 : Cette question comporte plusieurs parties. Dans l'annexe «G» - Critères d'évaluation:

- MC1 du tableau A demande **2 projets** avec des services de construction et d'entretien récents;
- MC2 du tableau A demande **2 projets** avec une expérience des services d'entretien général avec des projets de construction commerciale ou de rénovation commerciale;
- E1 du tableau C demande une expérience allant jusqu'à 72 mois ou plus, mais ne spécifie pas un nombre minimum de projets à inclure;
- R2 du tableau C demande de l'expérience pour **3 à 5 projets** de service d'entretien général sur demande pour des projets de construction commerciale ou de rénovation commerciale

Partie A: MC1 demande 2 projets au cours des 60 derniers mois, d'une durée d'au moins 6 mois. R1 demande une expérience similaire, mais ne précise pas le nombre de projets, juste que sur 72 mois obtiendra 50 points. MC1 et R1 sont-ils considérés comme séparés?

Partie B: Pouvons-nous répéter des projets entre MC1 et R1 et marquer le maximum de points?

Partie C: Si nous incluons 1 projet pour R1 qui démontre plus de 72 mois d'expérience, est-ce que cela rapporte les 50 points?

Partie D: Pouvons-nous utiliser la (les) même (s) référence (s) de projet dans R1 et R2 et marquer le maximum de points?

Partie E: MC2 et R2 demandent une expérience similaire. À l'instar de la **partie A** ci-dessus, MC2 et R2 sont-ils considérés comme séparés?

Partie F: Pouvons-nous répéter des projets entre MC2 et R2 et marquer le maximum de points?

Réponse 4 :

PARTIE A: Oui. MC1 et R1 sont considérés comme séparés.

PARTIE B: Oui. Les projets peuvent être répétés entre MC1 et R1.

PARTIE C: Oui. 72 mois d'expérience marquent un total de 50 points.

PARTIE D: Oui. Les mêmes références de projet peuvent être utilisées dans R1 et R2.

PARTIE E: Oui. MC2 et R2 sont considérés comme séparés.

PARTIE F: Oui. Les projets peuvent être répétés entre MC2 et R2.